

RÈGLEMENT INTERIEUR ET INFORMATIONS POUR LA SAISON SPORTIVE 2018/2019 (à lire attentivement et à conserver par l'adhérent)

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez en initiant ou renouvelant votre inscription ou celle de votre enfant pour la saison 2018/2019. Pour assurer un bon fonctionnement, voici quelques nouvelles informations et rappels sur l'association et le déroulement de cette prochaine saison.

LE CLUB

Notre club de gymnastique artistique est déclaré et agréé auprès de la Direction Départementale Jeunesse et Sports. L'objectif du club est de faire progresser tous les licenciés à leur rythme dans une optique de loisirs ou de compétition. Il est par 2 fédérations nationales : la F.S.G.T. (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) pour les groupes loisirs filles, la F.S.C.F. (Fédération Sportive et Culturelle de France) pour les autres groupes de gymnastique.

L'accès aux groupes compétition peut se faire à partir de 6 ans, sans prérequis spécifiques. L'accès aux différents cours se fait en fonction des places disponibles. En cas de demandes trop nombreuses sur les groupes compétition, l'encadrement peut néanmoins être amené à réserver l'accès à la compétition aux gymnastes ayant au moins une année de pratique, ou suivant leurs acquisitions et leur motivation.

ENREGISTREMENT DES INSCRIPTIONS

Une inscription n'est enregistrée qu'après réception du règlement et certificat médical (obligatoire à la 1^{ère} inscription ou si changement de pratique - validité 3 ans si visite médicale non requise par le questionnaire santé).

Pour les nouvelles inscriptions, la période d'essai est de 2 séances d'entraînement (à compter du 1^{er} cours suivi). En cas d'abandon de votre enfant pendant ou à l'issue de ces entraînements, la cotisation vous sera remboursée. Passé ce délai, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

En cas d'incapacité physique en cours de saison, ceci pour le reste de l'année, un éventuel remboursement pourra être envisagé. Vous devrez alors prendre contact avec le bureau et lui transmettre un certificat médical ; votre situation sera étudiée à l'occasion de la réunion suivante du comité de direction.

COMMUNICATION / INFORMATION

Tout au long de la saison, les informations sur la vie du club, les horaires ou encore les événements (compétitions, gala...) vous seront communiquées **prioritairement par mail**. A cette fin, merci de bien préciser votre adresse email principale sur le formulaire d'inscription. Les données personnelles que vous nous communiquez sont exclusivement utilisées par le club Tempo et ne seront pas communiquées à des tiers.

ASSURANCES

Vous devez vérifier auprès de votre assureur que votre contrat couvre bien les dommages subis par le sportif.

A défaut, vous devez souscrire ce type de contrat directement auprès de votre assureur habituel ou vous pouvez souscrire par le biais de l'association. En effet, conformément aux obligations, nous vous proposons, sous couvert de l'assureur de l'association (Groupama), une assurance individuelle couvrant les dommages corporels en cas d'accident. Le formulaire d'adhésion vous sera transmis sur simple demande à contact@tempogym.net (tarif : nous consulter).

Pour tout accident survenu durant les activités proposées, si vous avez souscrit le contrat de notre assureur à titre individuel ou si la responsabilité civile de l'association devait être engagée, il est impératif de remettre à l'association un certificat médical constatant la ou les blessures sous 48 heures.

ENTRAÎNEMENTS

Ils ont lieu à la salle du Lycée Saint-Sébastien à Landerneau. Les horaires vous sont communiqués en début de saison. Il est indispensable d'arriver à l'heure aux entraînements, l'échauffement étant une partie importante d'un cours de gym.

L'entraînement est assuré par des entraîneurs, salariés ou bénévoles, assistés d'aide-moniteurs bénévoles (parents, jeunes). **En dehors des horaires de cours, les représentants légaux sont seuls responsables.** Vous devez donc **accompagner votre enfant jusqu'à la salle et vous assurer de la présence d'un responsable sur le lieu de l'entraînement avant de repartir.** Vous devez par ailleurs venir chercher votre enfant dès la fin du cours.

En cas d'intempéries ou de grand froid ou tout autre raison majeure, le responsable du cours peut décider de l'annulation d'une séance. Il en informera alors les familles concernées, prioritairement par l'envoi d'un courriel + affichage salle. Le calendrier d'entraînements communiqué en début d'année est prévisionnel. Il ne constitue donc en aucun cas un engagement du club sur le nombre de séances dispensées durant la saison.

EVENEMENTS ET COMPÉTITIONS

Tout licencié est susceptible de participer aux manifestations organisées tout au long de l'année.

Dans les sections compétition, chaque gymnaste participe au moins à une compétition.

Le calendrier annuel est établi en début de saison par le Comité du Finistère et transmis aux licenciés par mail dès qu'il est disponible. Dans la mesure du possible, il est demandé aux parents de s'organiser pour transporter les enfants sur le lieu de compétition, excepté lorsqu'un car est organisé (régionaux).

La participation aux concours par équipe est un devoir du (de la) gymnaste envers son club et son équipe.

Seuls des cas de force majeure peuvent dispenser d'y participer. Ils devront être expressément justifiés. Le club s'engageant financièrement pour chaque compétition, en cas d'absence non justifiée ou tardive, il sera demandé aux parents le remboursement de cet engagement.

Dans les sections loisir filles 6/13 ans, possibilité de participer à un challenge régional.

Pour le gala de fin de saison, une participation financière (inférieure à 10 euros) pourra être demandée en Mai pour achat ou confection des costumes choisis – variable suivant les groupes. Le costume reviendra alors au gymnaste.

ORGANISATION TECHNIQUE

Toutes les décisions se rapportant aux entraînements et compétitions (composition des groupes, choix des compétitions, niveaux de difficultés) sont du ressort de l'équipe d'encadrement.

CONSIGNES ET TENUE VESTIMENTAIRE

Lors de la pratique de la gymnastique comme du cheerleading, les enfants doivent impérativement :

- **S'attacher les cheveux** (queue de cheval ou chignon sur la nuque).
- Ne pas mettre de bijoux (risques de blessures, perte, dégradation).
- Ne pas mâcher de chewing-gum pendant les cours.

A prévoir :

- Gourde ou petite bouteille d'eau dans le sac de l'enfant.

Pour les entraînements, les gymnastes peuvent porter :

- Pour les garçons : léotard **ou** t-shirt + short/cycliste.
- Pour les filles : justaucorps **ou** t-shirt + corsaire/caleçon.
- Chaussants : ballerines (blanches pour la compétition), chaussons souples antidérapants ou pieds-nus. Chaussures de sport pour la section cheerleading.

→ Il est indispensable que tous les vêtements personnels soient marqués au nom du gymnaste.

Nous signalons que l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Pour les groupes compétition, l'acquisition du justaucorps aux couleurs du club est obligatoire au moment de l'inscription, à l'achat ou location. Il pourra être utilisé à l'entraînement et sera indispensable lors des compétitions. Idem pour les **gymnastes loisir 6/13 ans** qui participent au challenge, à l'achat uniquement. (cf. commande Boutique).

Pour tous, vous souhaitez vendre ou acheter des tenues d'occasion (justaucorps, ballerines, etc.) – un espace dédié sera ouvert sur notre site Internet si annonces reçues : www.tempogym.net/la-boutique/échanges-ventes-d-occasion/